



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 23 septembre, à 18h30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Date de convocation :
16 Septembre 2025

Nombre de Conseillers :
En Exercice : 29
Présents : 22
Pouvoirs : 4
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :
16 Septembre 2025

Etaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, M. MATEU et Mme DUFOURT.

Avaient donné pouvoir : Mme CLEMENT à Mme FOURNIER, Mme LEFEBVRE à Mme VAN DE WALLE, M. MEUNIER à M. PATIN et Mme FERNANDES à Mme MARGUERITAT.

Étaient absents ou excusés : M. DEBROYE, Mme KOBYLANSKA-BAUDU et M. FABRE

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

087-2025 – DECISION MODIFICATIVE N°2

7.1.2. Décisions Budgétaires

Mme HUBERT présente ce dossier

Section d'investissement :

Des ajustements doivent être opérés sur les comptes suivants :

En dépenses :

Il convient d'ajouter :

- 7 200,00 € au compte 2031 : expertise des pavés du centre-ville ;
- 42 500,00 € au compte 2152 : déconstruction d'un préfabriqué au bord du canal ;
- 3 000,00 € au compte 21848 : acquisition de mobiliers de bureau ;
- 16 500,00 € au compte 21318 : chauffe-eau au camping municipal ;
- 20 000,00 € au compte 198 : neutralisation des amortissements des subventions d'équipement ;
- 2 000,00 € au compte 1312 : trop perçu possible en subvention CRST Maison éclusière ;
- 19 461,00 € au compte 4581-01 : part eau pluviale rue Camille Méraut.

Et de retirer :

- 23 700,00 € au compte 2031 : étude géothermique au stade Poitreneaux ;
- 19 461,00 € au compte 2152 : part eau pluviale rue Camille Méraut.

En recettes :

- 5 803,29 € au compte 13251 : notification d'une subvention de Bourges Plus pour la réfection d'un logement ;

- 22 500,59 € au compte 13251 : notification d'une subvention de Bourges Plus pour l'installation d'éclairage LED au Dojo et aux courts de tennis extérieurs ;
- - 15 300,00 € au compte 1312 : le solde de la subvention régionale pour l'aménagement de la maison éclusière ne sera pas sollicité au regard des acquisitions moins coûteuses que prévu initialement ;
- 36 785,00 € au compte 2152 : remboursement par Bourges Plus des travaux sur le réseau eau pluviale rue Gilbert Demay.

La recette prévisionnelle d'emprunt est diminuée de 13 007,88 € et le virement prévisionnel de la section d'investissement est augmenté de 30 719,00 € (chapitre 021).

La section d'investissement s'équilibre à 67 500,00 €.

Section de fonctionnement :

Il convient d'inscrire :

En dépenses :

- 680,00 € au compte 6068 : plaques et disperseurs au cimetière ;
- 2 700,00 € au compte 6156 : maintenance de la vidéo protection ;
- 1 200,00 € au compte 6288 : reliure de 11 registres d'arrêtés et de délibérations des années 2022 et 2023 ;
- 2 975,00 € au compte 7392221 : participation au FPIC notifiée par Bourges Plus ;
- 25 000,00 € au compte 657363 : complément de subvention au CCAS afin de combler le déficit du service d'aide à domicile.

En recettes :

- 42 000,00 € au compte 747888 : participation de la CAF au service enfance ;
- 1 274,00 € au compte 73118 : rôle supplémentaire taxe foncière ;
- 20 000,00 € au compte 77681 : neutralisation des amortissements des subventions d'équipement.

Le virement prévisionnel à la section d'investissement est augmenté de 30 719,00 € (chapitre 023).

La section de fonctionnement s'équilibre à 63 274,00 €.

Vu l'avis favorable de la Commission municipale « Finances » du 15 septembre 2025,

Le Conseil Municipal approuve, après débat et à l'unanimité la Décision Modificative N°2 jointe en annexe à la présente délibération

Le Maire,



Jean-Louis SALAK

La secrétaire de Séance,



Annie HOUARD

Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 25 Septembre / 2025

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

18141
Code INSEE

COMMUNE DE MEHUN SUR YEVRE
BUDGET COMMUNE

Décision modificative n°2
Année 2025

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Présenté par le Maire,
A Mehun sur Yèvre, le 23 septembre 2025
Le Maire,
Jean-Louis SALAK

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 22
Nombre de pouvoirs : 4
Nombre de suffrages exprimés : 26
VOTES : Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 16/09/2025

Délibéré par le Conseil Municipal,
A Mehun sur Yèvre, le 23 septembre 2025

Béatrice FOURNIER

Christian JOLY

Nicole HUBERT

Christian GATTEFIN

Elvire CLEMENT

Alain BLIAUT

Annie VAN DE WALLE

Bruno MEUNIER

Sophie BROSSIER

Fabienne THIAULT

Pédro DA ROCHA

Annie HOUARD

Christophe GRANGETAS

Stéphanie BUREAU

Patrick BOUCHONNET

Patricia PIGEAT

Denis BAUGE

Véronique FERNANDES

Michel PATIN

Yasmine LEFEBVRE

Erick GEIGER

Maryse MARGUERITAT

Nicolas KOCH

Philippe DEBROYE

Edyta KODYLANSKA-BAUDU

Jérémie FABRE

Corinne DUFORT

José MATEU

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 25/09/25, et de la publication le 25/09/25

A Mehun sur Yèvre, le 25/09/25